



# **CDEN du 4 juillet 2014**

## ***Déclaration préalable***

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs,

Dans le premier degré, la rentrée scolaire se prépare dès maintenant avec en ligne de mire la mise en place d'une réforme des rythmes plus que contestée par les enseignants, les parents d'élèves et les élus. Sa déclinaison sur le terrain prouve combien elle a été mal pensée, mal préparée et peu financée comme nous le dénonçons depuis plus de deux ans.

Avec de nouvelles organisations des temps, cette rentrée revêt une dimension bien particulière pour les 50000 élèves du département et leur famille. C'est aussi un moment important pour nos collègues qui se projettent dès maintenant sur leur organisation professionnelle et personnelle.

Or, le jour de la sortie, la cacophonie est toujours de mise. Les enseignants sont aujourd'hui dans une situation d'inquiétude et d'inconfort professionnel pour préparer sereinement la rentrée. Peu d'informations fiables sur les horaires, l'utilisation des locaux et des salles de classes, l'organisation et le coût du périscolaire : ils peinent à répondre aux questions légitimes des parents et leur crédibilité s'en trouve écornée puisque, comme à chaque fois, ils sont seuls en première ligne.

Ces derniers jours, en mettant en ligne les horaires des écoles, le ministère vient d'ajouter une nouvelle pierre à la confusion ambiante. Ceux-ci sont présentés comme des horaires officiels. Or, c'est en ce moment même que se tient le CDEN qui doit les

officialiser. Les différentes propositions d'horaires des écoles du département n'ont été transmises qu'hier soir aux organisations syndicales, sans mention du nom des écoles ou de leur commune. Seul y figure le numéro RNE et les horaires... Le délai de transmission et la forme du document le rendent inexploitable en si peu de temps. Certains des horaires indiqués sur le site (ou sur le document remis hier soir) n'ont même jamais été communiqués aux écoles, d'autres ne correspondent pas à ce qui se dit sur le terrain, d'autres enfin font encore l'objet de désaccords.

Cette situation n'est pas acceptable. Elle est source de confusion pour les familles et les enseignants puisque certaines informations sont erronées, même si les services de l'Éducation nationale font leur possible pour les corriger. Elle n'est pas respectueuse d'un dialogue social de qualité pourtant érigé en méthode dans ce ministère. Le dialogue social ne se paie pas que de mots. Il se vit en acte. Le CDEN est une instance importante qui réunit la communauté éducative. C'est en son sein seul que M. l'Inspecteur d'Académie aurait dû être appelé à clarifier toutes les situations confuses puisque c'est l'Education nationale seule qui arrête les horaires scolaires.

Dans le même temps, en l'absence d'informations stables et du fait de la multiplication d'organisations scolaires avec des durées de journées différentes, la confusion règne aussi au sujet de la gestion administrative des écoles et des enseignants.

L'une des conséquences est la limitation de l'accès au temps partiel et donc un recul des droits des personnels.

Aujourd'hui, cette situation risque d'entraîner de lourds dysfonctionnements dans la gestion des compléments de service des directeurs d'école, des maitres formateurs, et des remplacements.

Sur tous ces sujets, les droits de tous les personnels doivent être respectés. Nous demandons notamment que soit garanti partout et de manière effective les 25% de décharge pour les directeurs qui y ont droit et que l'accès au temps partiel ne soit pas limité. Nous avons d'ailleurs engagé une action d'interpellation du Ministre en ce sens.

Nous attirons également votre attention sur ces communes qui vont percevoir le fond d'amorçage de l'État sans mettre en place d'activités périscolaire. Une commune comme Amiens devrait percevoir près de 900.000 euros alors qu'elle n'organisera rien d'autre qu'une garderie déjà existante prolongée de 45 minutes. De l'aveu de la municipalité, cette aide conséquente va servir, entre autres, à financer le coût de la police municipale pour assurer la sécurité des sorties d'école. On est bien éloigné des objectifs de cette réforme qui aurait dû donner la priorité aux conditions d'apprentissage des élèves.

Nous vous rappelons donc notre demande de non-généralisation et de suspension de cette réforme et ce dès la rentrée 2014 afin de pouvoir prendre le temps de réécrire une réforme réfléchie et pensée pour les élèves.

Dans le cadre de la refonte de l'Éducation prioritaire, l'académie d'Amiens accueille avec satisfaction la création de 2 postes d'Assistants Sociaux en faveur des élèves. Mais le compte n'y est pas : ces deux postes ne suffiront pas à couvrir à temps plein les 6 REP+ retenus pour notre académie. La Somme se voit, de fait, affecter 1 seul poste.

La FSU s'opposera à toute tentative de redéploiement des services sociaux en faveur des élèves vers le primaire à moyens constants et exige la création d'un service social primaire à part entière avec les créations de postes nécessaires.